



**Conseil économique
et social**

Distr.
LIMITEE

E/CONF.74/L.20
1er juillet 1982

FRANCAIS SEULEMENT

QUATRIEME CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR
LA NORMALISATION DES NOMS GEOGRAPHIQUES
Genève, 24 août-14 septembre 1982
Point 4 de l'ordre du jour provisoire*

RAPPORTS DES DIVISIONS ET DES GOUVERNEMENTS SUR LA SITUATION DANS
LEURS REGIONS ET LEURS PAYS ET SUR LES PROGRES ACCOMPLIS QUANT A
LA NORMALISATION DES NOMS GEOGRAPHIQUES DEPUIS LA TROISIEME
CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR LA NORMALISATION DES NOMS
GEOGRAPHIQUES

Rapport d'activité

Document présenté par la France**

* E/CONF.74/1.

** Etabli par M. J. Ramondou, Institut géographique national, commission de toponymie (Paris).

Depuis la troisième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques, tenue à Athènes en 1977, plusieurs séries de travaux ont été réalisés en France qui, sans répondre tous à la lettre des résolutions adoptées par les précédentes conférences, ne constituent pas moins un progrès des connaissances et des moyens directement utilisables pour le traitement des noms géographiques.

Etudes dialectales, normalisation de la toponymie des cartes dérivées, constitution de fichiers, tels sont les trois types de travaux menés à bien en France depuis cinq ans.

1. Etudes dialectales

La carte de France au 1:25 000, achevée en 1980, fait l'objet désormais d'une révision systématique dont le cycle est d'environ 10 ans. Son établissement a duré près de 50 ans, période pendant laquelle ont évolué non seulement sa facture mais aussi les principes retenus pour le traitement de la toponymie. Jusqu'aux environs de 1965, il avait été pratiqué en effet une politique de francisation des noms qui, sans conduire à la traduction des toponymes dialectaux, aboutissait à des formes transcrites plus proches du français que du dialecte concerné.

Depuis lors, le traitement de la toponymie est beaucoup plus respectueux des sources locales et la révision est l'occasion d'une importante remise en ordre. La commission de toponymie de l'Institut géographique national (IGN) procède d'abord à une étude linguistique afin de préciser les règles de transcription et les instructions pour les opérateurs en vue des contrôles sur le terrain. Elle établit ensuite un glossaire des termes génériques et des noms rencontrés le plus fréquemment. A ces travaux sont associées les personnalités les plus compétentes dans les domaines concernés.

Les programmes annuels de révision comprennent un nombre de feuilles beaucoup plus important que les anciens programmes de levé; il est ainsi aisé d'avoir une vue d'ensemble et d'obtenir une homogénéité beaucoup plus grande dans la transcription des noms.

Un autre élément favorable à une bonne normalisation est le facteur temps. Les délais disponibles pour l'étude de la toponymie au moment du levé étaient très brefs; au contraire, dans le cas de la révision, il est facile d'effectuer les études nécessaires longtemps avant les opérations topographiques.

Ces travaux de normalisation se sont développés depuis cinq ans sur les feuilles de la carte au 1:25 000; ils ont concerné l'Alsace, la Bretagne, la Corse, l'Est de la Provence et le Roussillon.

Il faut citer également les travaux réalisés par le Service hydrographique et océanographique de la Marine dans l'océan Pacifique avec notamment la reprise de la toponymie de la feuille au 1:50 000 de l'Ile des Pins en Nouvelle-Calédonie.

2. Normalisation de la toponymie des cartes dérivées

Trois actions importantes ont été menées par la commission de toponymie dans ce domaine.

D'abord la préparation des cartes au 1:50 000 et au 1:100 000, directement dérivées de la carte de base au 1:25 000.

Puis l'établissement de la toponymie de la carte du Bassin Méditerranéen; en français pour les eaux internationales et l'orographie principale, en langue officielle locale pour les noms de pays et de villes.

Enfin le recueil des renseignements directement utilisables pour une cartographie à petite échelle de l'Afrique et notamment l'établissement d'une liste de toutes les divisions administratives officielles des pays francophones au sud du Sahara.

3. Constitution de fichiers informatisés

Le stade de la recherche est désormais dépassé pour ce type de produit bien que les méthodes et les matériels soient susceptibles de progresser.

Le Service du cadastre a achevé la constitution d'un fichier contenant entre autres éléments tous les noms des parcelles portées sur les plans cadastraux : soit 6 millions de toponymes environ. Toutefois ce fichier ne répond pas aux normes qui faciliteraient son exploitation, comme la localisation géographique des noms, et il ne contient pas les noms de lieux désignant des détails topographiques situés dans le domaine public, zones côtières ou de haute montagne. Il nécessitera donc des travaux complémentaires surtout en vue de la normalisation des toponymes enregistrés.

De son côté, l'IGN procède à l'enregistrement des noms de la carte au 1:25 000; ce travail est utilisé d'abord pour la production de listes de noms photocomposés destinées à la cartographie puis pour celle d'index et de nomenclatures. Toutefois, ces deux dernières productions n'ont pas fait l'objet de publications systématiques.

Beaucoup de ces travaux n'ont pu être réalisés que grâce à la collaboration de divers organismes français, qui n'ont pas tous été cités dans ce rapport; certains ont été le fruit d'échanges avec des organismes étrangers.

Pendant ces dernières années, les progrès réalisés en France dans le domaine de la normalisation des noms géographiques auront donc été particulièrement sensibles.
